

UNIFI, acte I

C'est fait ! L'Université de la Finance ouvrira ses portes le 5 septembre prochain. L'UNIFI entend ouvrir les portes au métier de conseiller financier à des personnes non diplômées issues de zones défavorisées mais portées par un dénominateur commun : l'envie de s'en sortir ! Un projet inédit qui délivrera, au terme de son module de formation, le certificat d'aptitude professionnel Niveau II, approuvé par le ministère de l'Economie. Une initiative portée à bout de bras par Rodolphe Pedro, fondateur de CFCI.

La genèse du projet « 10 000 emplois dans les banlieues » repose évidemment sur un constat peu brillant : la difficulté pour les personnes d'origine modeste de s'implanter dans le monde professionnel et plus édifiant encore, l'absence quasi totale des minorités dans les métiers de la finance. « Notre idée s'avère assez simple : démocratiser ce secteur d'activité en proposant d'ouvrir ses portes à des personnes non diplômées mais motivées, issues des zones rurales et urbaines défavorisées », précise Rodolphe Pedro. Le dispositif de formation Unifi est une association loi 1901, immatriculée à Vaulx-en-Velin. Singulière même dans la forme, cette université « new-look » se veut « hors les murs », mobile, et se déplacera là où les collectivités, lycées, ANPE, associations ou organismes l'appelleront.

Quid du financement ? Rodolphe Pedro : « Nous comptons sur le soutien de l'Etat et des collectivités locales ou l'AFPA pour mettre à dispo-

sition du centre des locaux et du matériel, qui constitueront l'essentiel des dépenses d'investissement dans un premier temps. L'essentiel du budget de fonctionnement du centre sera constitué de la rémunération des formateurs et d'un permanent assurant la gestion courante. Sur la base des pratiques communes dans la branche professionnelle et de l'expérience de CFCI & Associés, nous estimons que le coût de la formation par stagiaire sera de 10 000 € ».

Une formation de six mois, à la fois théorique et pratique

Reste l'essentiel, le contenu pédagogique. L'Université de la Finance va distiller une formation de six mois, à la fois théorique et « terrain » permettant d'obtenir le statut d'Intermédiaire en Assurance et celui de Démarcheur Bancaire et Financier. Ce contrat de professionnalisation donnant de facto accès à un Certificat d'Aptitude Professionnelle. Dans un premier temps, par groupe de 10 étudiants, les stagiaires participeront à un module de 150 heures minimum prévu par le Code des Assurances et dispensé par des formateurs diplômés et expérimentés issus du milieu de la finance. Après une première expérience sur le terrain, les stagiaires participeront à une formation sur le courtage en prêts immobiliers. Enfin, les stagiaires retourneront sur le terrain avec des objectifs précis. « Rien ne remplace la pratique, assure Rodolphe Pedro, d'autant plus que la constitution d'un portefeuille client s'avère essentielle dans ce métier. Surtout, une fois leur CV enrichi par leur

expérience de terrain et revu par nos formateurs, ils auront accès à une passerelle vers les circuits de distribution des banques, des compagnies d'assurances, des courtiers en prêts immobiliers et des conseillers indépendants. A noter qu'une partie des commissions générées durant les formations par les stagiaires sera réinjectée afin de financer celles à venir. Bref, ceux qui pensaient que voir des jeunes provenant des quartiers « difficiles » vendre des produits d'épargne relevait d'une chimère doivent se réveiller ! »

Les besoins ? 50 000 personnes à l'échelon national !

Sous trois ans, l'objectif est de former 10 000 professionnels. Mieux même, Rodolphe Pedro réfléchit à la possibilité de garantir les placements de ces stagiaires en invitant les acteurs dominants du secteur à venir en fin de formation afin de « puiser » dans ce vivier bigarré. Déjà, quelques-unes parmi les plus grandes compagnies d'assurances, mais aussi des banques et des CGP semblent enclins à jouer le jeu. Il faut dire que les besoins sont incroyablement élevés dans l'Hexagone. « Il nous faut trouver 50 000 personnes », précise Rodolphe Pedro. La raison de cette pénurie ? « Le manque d'investissement en termes de formation ». Alors tout le monde s'y met : l'Etat y compris. Pour l'heure régionale, l'UNIFI aspire à prendre très vite une dimension nationale. Et si au-delà de vendre des produits d'épargne, on vendait un peu de rêve dans les quartiers...

Christophe Magnette

Paiements

LE 5 JUILLET AU PLUS TARD

■ Employeurs occupant au moins 50 salariés :

- Paiement des cotisations de sécurité sociale, contribution de solidarité-autonomie, CSG, CRDS, versement de transport et FNAL à l'URSSAF, et paiement des cotisations de chômage et d'assurance des créances des salariés au Pôle emploi, au titre des salaires versés entre le 11 et 20 juin 2009 inclus lorsque les salaires sont exclusivement afférents à la période d'emploi de juin, et dans tous les cas, entre le 21 et 30 juin 2009 inclus. Possibilité, sous certaines conditions, de verser un acompte, à régulariser au plus tard le 15 juillet.

Déclarations

LE 8 JUILLET AU PLUS TARD

■ Employeurs occupant au moins 50 salariés :

- Envoi à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi du relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en juin 2009.

LE 11 JUILLET AU PLUS TARD

■ Assujettis à la TVA réalisant des opérations intra-communautaires

Dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens pour les opérations intra-communautaires réalisées en juin.

LE 15 JUILLET AU PLUS TARD

■ Sociétés et autres personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos un exercice le 31 mars 2009

- Dépôt, avec le relevé de solde, des déclarations afférentes aux crédits et réductions d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés : report en arrière des déficits, crédit d'impôt recherche, famille et apprentissage, réduction d'impôt mécénat. La société mère d'un groupe doit, en outre, joindre la liste des sociétés du périmètre et des sociétés sorties du groupe au titre de l'exercice précédent.

- Déclaration des résultats n° 2065 et documents annexes au service des impôts en cas de souscription par voie électronique obligatoire (entreprises relevant de la DGE ou dont le chiffre d'affaires hors taxes a dépassé 15 000 000 €).

Le Spécialiste de
la Réservation Hôtelière
04 78 83 17 17
Lyon@ewh.com



Elysées West Réservations gère
vos hébergements et vos congrès
dans les plus brefs délais
et au meilleur prix !



Elysées West Hôtels - 113 rue Marietton - Lyon 9ème